

REVUE DE PRESSE JANVIER 2014

LIN



La CELC nomme son nouveau conseil d'administration

La Confédération Européenne du Lin et du Chanvre annonce la nomination de son nouveau conseil d'administration.

Après six ans à la présidence de l'organisme, Frédéric Douchy passe le relais à Bart Depourcq, directeur général de la société Van de Bilt. Respectivement président de la Promotion et trésorier de la CELC, Alain Blossville et Christian Mekerke ont été confirmés dans leurs mandats.

Le nouveau président a énoncé trois objectifs pour la CELC. Tout d'abord la stimulation d'une diversification des débouchés textile et hors-textile via une recherche et un développement soutenus. Ensuite, l'intensification des relations avec les partenaires et clients hors-Europe, notamment chinois, indiens et japonais. Des échanges ne se limitant pas aux informations, et permettant d'exploiter les potentiels de consommation locale, en s'appuyant sur European Flax et le Club Masters of Linen. Le président entend en outre être attentif aux équilibres entre offre et demande. *Fashionmag.com 21/11/2013*

Couverts Privilégier les mélanges à base de légumineuses

Il existe pléthore de possibilités en matière de couverts. Au-delà de leur effet piège à nitrate pour satisfaire la réglementation, les couverts végétaux ont un intérêt agronomique reconnu par les spécialistes. Des essais menés par Terre de lin confirment leurs effets bénéfiques, à condition toutefois de privilégier les mélanges et d'envisager leur destruction à un stade relativement précoce.

Certes, l'implantation de couverts à l'interculture constitue une obligation réglementaire, mais l'objectif est d'en tirer le meilleur bénéfice. Et leurs intérêts agronomiques ne souffrent d'aucune contestation : piégeage de l'azote et restitution à la culture suivante, apport de matière organique, prévention des risques d'érosion, amélioration de la structure des sols... Autant d'atouts à exploiter pour la culture du lin. Cependant, pour son implantation,

le lin est exigeant en termes de structure du sol et il ne faut pas que le couvert, quand bien même il serait détruit, ne forme d'obstacle pénalisant son enracinement.

Préférer le mélange céréales-légumineuses

Il faut donc privilégier une destruction suffisamment précoce (mi-novembre à mi-décembre) et mélanger les résidus à la terre plutôt qu'avoir un lit de résidus en fond de labour. Pour appréhender les effets pié-



Infos +

Résultats variétés 2013 : le bon cru se confirme

Dans le numéro de septembre de Cultivar, nous avions évoqué que la campagne 2013 s'annonçait être un bon cru. D'après les derniers résultats obtenus sur les variétés Terre de Lin, promesse tenue !

Variétés Terre de lin dans le réseau Arvalis 2013 (en % des témoins Alizée et Drakkar)

	Rouge non battu	Rendement en lin tertiaire	Richesse en lin tertiaire
ALIZÉE (T)	100,1	97,5	98,9
ARAMIS	99,4	102,1	102,9
ARETHA ⁽¹⁾	100,7	102,1	101,7
DANARA ⁽¹⁾	104,5	102,4	99,0
DRAKKAR (T)	99,9	102,6	103,1
EDEN	96,7	94,0	97,1
PODIUM	101,9	99,1	98,3
TELKIS	102,8	96,9	94,0

(1) Obtention Limagrain distribuée par Terre de lin.

Retrouvez tous les résultats de la campagne sur le site www.terredelin.com

geage et restitution de l'azote à la culture de lin, la coopérative Terre de lin a mené une série d'essais à partir de différents types de couverts, en testant une modalité sans apport d'azote (graphique 1) et avec apport d'azote à la culture (graphique 2). Les résultats sont analysés par rapport à un témoin sans couvert. De ces essais, il faut retenir que les couverts ne se subs-

tituent pas à l'apport d'azote, à l'exception du mélange avoine diploïde/trèfle d'Alexandrie et Chloro 25 qui correspond à un mélange avoine rude et vesce.

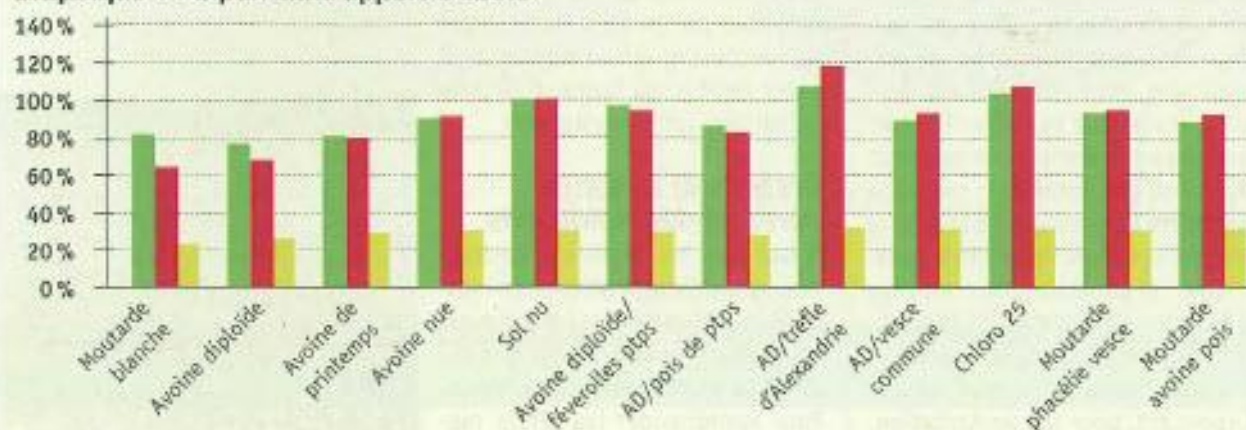
Par souci de simplicité, la moutarde avait souvent la faveur des producteurs, mais dans le cadre de ces essais, elle semble avoir un effet dépressif sur le lin. En revanche, toutes les modalités où l'on asso-

cie des légumineuses semblent plus intéressantes pour la culture. Pour résumer et surtout tirer bénéfices des couverts, il faut veiller à faire le bon choix d'espèces et à introduire les légumineuses en mélange. La destruction précoce du couvert permet une décomposition suffisante des résidus pour une bonne implantation de la culture de lin au printemps suivant.

Les couverts ne compensent pas la fumure azotée

Modalité sans apport d'azote, les essais sont réalisés sur une exploitation en limon battant avec une faible teneur en matière organique. Les couverts sont détruits au mois de novembre par broyage. Le semis est réalisé après un labour d'hiver. Le couvert Chloro 25 désigne un mélange avoine rude et vesce.

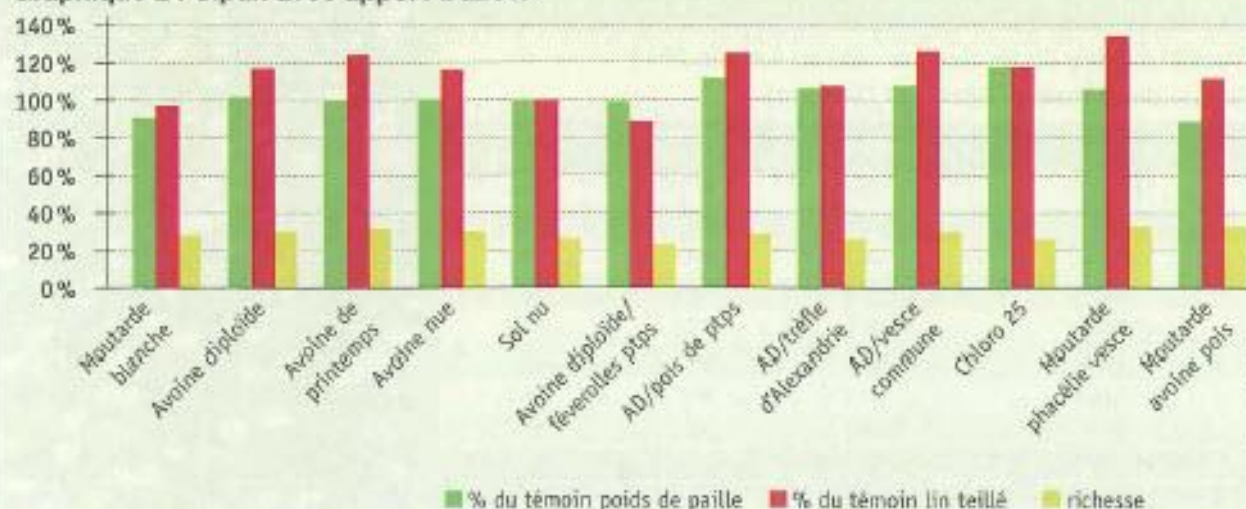
Graphique 1 : Cipan sans apport d'azote



La moutarde est pénalisante, les mélanges bénéfiques

Modalité avec apport d'azote, les essais sont réalisés sur une exploitation en limon battant avec une faible teneur en matière organique. Les couverts sont détruits au mois de novembre par broyage. Le semis est réalisé après un labour d'hiver. Le couvert Chloro 25 désigne un mélange avoine rude et vesce.

Graphique 2 : Cipan avec apport d'azote



Source : Terre de lin

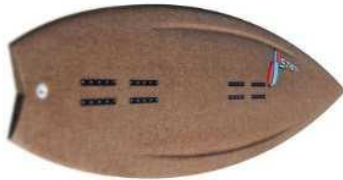


Inde : Linen Club ouvrira 160 points de vente dans les 2 ans

La marque premium de Jaya Shree Textile, spécialisée dans le lin, poursuit son extension. Ces 160 nouveaux magasins viendront s'ajouter aux 89 déjà existants, dont 3 seulement sont propriété exclusive du groupe et des franchisés pour les autres. Linen Club a aussi envoyé une proposition de plan de financement au groupe pour poursuivre son développement de l'ordre de 4 millions \$US. La capacité actuelle de l'unité de production de tissu de Rishra près de Calcutta est de 10 millions de mètres par an, l'objectif est de la porter à 13 millions de mètres par an. Il est également prévu de porter la capacité de filature de 3000 à 6000

tonnes par an dans les 2 prochaines années. Jaya Shree devrait peser plus de 40 millions de \$ en mars 2017. La croissance du groupe sera d'abord portée par le marché intérieur et 75% des affaires se font grâce aux magasins en libre-service. *Business-standard.com et timesofindia.indiatimes.com 13/11/2013*

COMPOSITES



Cinq objets «made in France» vantés par Montebourg

Le ministre a animé mercredi soir à Bercy la sixième édition des «objets de la nouvelle France industrielle». Une ode aux entrepreneurs innovants qui relève de la «bataille culturelle» du Redressement productif. Le principe : des industriels ayant bénéficié du soutien de l'Etat viennent raconter l'histoire de leur produit phare, de l'idée fondatrice à la mise sur le marché. Avant de dialoguer avec un public où figurent de nombreux investisseurs et étudiants. Les produits présentés sont donc issus des secteurs les plus innovants, tels que la médecine, le numérique ou les

énergies vertes. Dans le même temps, un clip d'introduction les replace dans la grande histoire des inventions françaises, de la machine à coudre à la carte à puce. Quant aux entreprises invitées, elles bénéficient d'une belle exposition. Ainsi, parmi les 5 sociétés citées le 11 décembre, la société Notox, productrice de planches de surf «bio» se targue-t-elle sur son site d'avoir été «adoubée par le ministre du Redressement productif». Si le surf est un loisir «nature», la plupart des planches sont constituées de matériaux dangereux pour leurs fabricants et pour l'environnement. «Dans la salle de ponçage s'échappent les très fines poussières de matières plastiques et fibres de verre, qui vont directement dans les alvéoles des poumons», explique Dominique Villenave, l'un des dirigeants de Notox. Cette entreprise basée dans les Pyrénées-Atlantiques produit chaque année 400 planches en fibre de lin, non toxique et non polluante, et réalise 15% de ses ventes à l'export. Il paraît même que la tenue de vague est meilleure...*liberation.fr 11/12/2013*

Un produit composite à base de lin primé au congrès de la chimie du végétal

Un produit composite à base de fibre de lin a été primé au Plant Based Summit, le 20 novembre. Ce bio-matériau a été développé par une société spécialisée dans le machinisme agricole du lin et dans le matériel de transformation de la paille de lin, la société Dehondt, qui investit dans les applications industrielles du lin.

Le Twinflax P-Preg, un matériau composé de fibre de lin imprégné de résine fabriqué à partir d'huile de ricin a reçu le prix de l'Agrobiobase, une base de données sur les produits biosourcés, créées par le pôle de compétitivité Industrie et Agro Ressources. Ce nouveau bioproduit est un produit de renfort pour les parois intérieures des avions, les tableaux de bord des voitures.

Le produit qui a été primé entre dans la gamme de Flax Technic des matériaux à base de fibre de lin semi-rigides (coques de bateaux ou de Smartphones, supports de tablettes numériques...). *Agro Presse 25/11/2013*



Innovateurs : Focal met du lin dans ses haut-parleurs

Le lin est devenu un véritable matériau industriel (pales d'éoliennes, pièces automobiles, raquettes de tennis). A ce jour, Focal JMLab, spécialiste français des enceintes l'a choisi pour la membrane de ses haut-parleurs. Une pièce essentielle à la qualité d'une enceinte, puisqu'en vibrant, elle transmet son énergie à l'air qui donne naissance à l'onde sonore. Le lin a justement toutes les qualités pour entrer dans la fabrication de cette membrane composite, qui exige un subtil compromis. A la fois légère et rigide de par la structure de ses longues fibres creuses, cette matière a aussi la particularité de ne pas colorer le son grâce à la présence de cellulose. Cette mise au point a exigé cinq ans de travail. *Les Échos 14/11/2013*

AGRICULTURE



Moins de pesticides utilisés en France entre 2011 et 2012

Après avoir augmenté entre 2009 et 2011, les recours aux pesticides en zone agricole ont diminué de 5,7 % entre 2011 et 2012. «Stéphane Le Foll a présenté le nouveau bilan du plan Ecophyto, le 9 décembre au ministère de l'Agriculture. Dans le détail, les herbicides et insecticides ont connu une baisse de 11 %, alors que les fongicides ont augmenté de 6%. « C'est encourageant, surtout au vu de la météo, mais évidemment pas suffisant », a analysé le ministre qui veut y voir « une preuve que l'on peut réduire les quantités de produits phytosanitaires tout en étant productif.

Aussi Stéphane le Foll garde l'objectif d'une baisse de 50 % pour 2018. Le ministre a ainsi rappelé qu'il était aussi attentif à la réduction des phytosanitaires qu'à d'autres indicateurs, citant notamment le revenu des agriculteurs. L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, APCA, se félicite d'un résultat « encourageant », rejoignant le ministre sur l'importance de « vulgariser et mettre les éléments techniques des systèmes convaincants à disposition de l'ensemble des agriculteurs. » France Nature Environnement parle d'un résultat « décevant », évoquant un simple « frémissement ». Pour Claudine Joly, chargée des pesticides à FNE, « une diminution de 30 % est possible sans perte de revenu pour les agriculteurs, mais pour cela d'autres leviers doivent être activés immédiatement ». FNE invoque une incitation financière et le découplage du conseil et de la vente des pesticides, deux pistes a priori écartées par le ministre. *Campagnesenvironnement.fr 10/12/2013*



Agriculture : les grandes lignes du projet de loi d'avenir

Stéphane Le Foll a présenté les principales mesures du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, le 13 novembre en Conseil des ministres. Le texte devrait être soumis à l'examen des parlementaires début 2014. Les 39 articles de ce projet de loi visent à concilier performances économiques et environnementales. Parallèlement, l'établissement national FranceAgriMer a été chargé d'élaborer, d'ici la fin de l'année, des plans stratégiques filières par filières à l'horizon 2025.

Les GIEE, piliers de la loi d'avenir

Le projet de loi crée les groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE), autrement dit des collectifs d'agriculteurs qui bénéficieront d'une priorité ou de majorations des soutiens publics. Ces actions s'inscriront dans le cadre d'un plan régional d'agriculture durable, co-construit par l'Etat et la région et déclinant les orientations du projet agro-écologique pour la France.

Mieux gérer le foncier agricole

La disparition des terres agricoles et l'agrandissement excessif des exploitations sont deux enjeux prioritaires pour l'agriculture, que le projet de loi tend à limiter.

Santé publique : plus de contrôle et de transparence

Le projet de loi prévoit que le suivi environnemental des produits phytosanitaires soit étendu à toute la durée de leur utilisation et non, comme aujourd'hui, avant la demande d'autorisation de mise sur

le marché (AMM). Le texte visera également une "utilisation plus ciblée des produits phytopharmaceutiques, en orientant le développement et les pratiques vers des méthodes alternatives de protection des cultures". De même, la lutte contre l'antibiorésistance sera renforcée (objectifs de réduction, encadrement des pratiques, promotion des bonnes pratiques ...). Les résultats des contrôles sanitaires et vétérinaires menés dans les établissements deviendront accessibles au grand public.

Former les professionnels et soutenir les jeunes

Plusieurs mesures viseront à améliorer l'enseignement agricole, secondaire et supérieur, et à soutenir les jeunes agriculteurs. Le projet de loi apportera de nouveaux outils d'accompagnement pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés de plus de 40 ans. Le contrat de génération sera adapté aux agriculteurs.

Forêts : un document unique d'orientation

Enfin, le projet de loi prévoit l'élaboration d'un Programme national de la forêt et du bois, document unique définissant les orientations de la politique forestière. Un fonds stratégique pour la forêt et le bois sera créé pour mobiliser et valoriser la ressource en bois. *Actu-environnement.com 13/11/2013*

TEXTILE



Consommation : les français achètent moins mais mieux

Une enquête confirme que le ralentissement de la consommation d'articles de textile habillement est dû non seulement à des raisons conjoncturelles, mais aussi et surtout à un changement de comportement des français dans leur manière d'acheter. Ces évolutions sont constatées dans la plupart des circuits de distribution, sauf pour les sites d'e.commerce. Si les consommateurs d'articles textiles achètent moins, ils achètent mieux.

Les enseignes les plus puissantes comme Etam, la Redoute sont rattrapées par des challengers tels que Amazon, Zalando. En effet, le canal internet est le seul à être en réelle croissance. En 2013, 21 millions de français ont réalisé des achats de mode en ligne contre 18

millions en 2011.

Le client recherche le service, la rapidité, l'information, la meilleure offre et le confort depuis chez lui. Internet n'a donc pas fini de gagner du terrain sur ce marché du textile.

Les premières victimes de cette croissance des achats en ligne sont les grands magasins car leur clientèle française, notamment en région, va désormais chercher sur le web la mode pointue qu'elle ne trouve pas près de chez elle. Ainsi, pour répondre à ce consommateur, les distributeurs vont devoir changer profondément leurs organisations, de la logistique jusqu'aux rôles des hommes.

Cependant, 48 % des français indiquent aimer acheter en boutique en 2012. Le shopping reste ainsi un loisir très largement partagé et une source de détente. *Le Journal du Textile 3/12/2013*

Coton : le marché craint une volte-face de la Chine

La Chine pourrait commencer à libérer son important stock de coton d'ici à quelques mois. Ce qui pourrait bouleverser un marché mondial de la fibre qui est déjà saturé.

La Chine détient à l'heure actuelle 60% des stocks de coton mondiaux, contre un quart il y a cinq ans. Ces réserves ont été estimées à 12 millions de tonnes, soit 15 mois de consommation nationale et soit la fabrication de 71 milliards de tee-shirts. Cette situation est une conséquence du programme mis en place par le gouvernement chinois pour soutenir les agriculteurs. En deux ans, les réserves chinoises ont explosé.

Cependant, la consommation du pays ne suffit pas à absorber les tonnes de fibres. Et de plus, il n'y a plus de place pour stocker ces fibres. Les transformateurs chinois de coton ne font plus de profits, ils doivent importer des États-Unis et de l'Inde et ainsi payer 40% de droit à l'importation.

Les exportateurs ont commencé à réagir. Aux États-Unis, la production devrait baisser de 25%. Avec la diminution des prix, le coton est devenu moins rentable à produire que d'autres matières premières, ce qui a incité des agriculteurs à planter autre chose. Actuellement, les prix du coton ont baissé de 20% environ en trois mois et pourraient chuter jusqu'à 70 cents la livre en un an. *Les Échos 14/11/2013*